



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Plaine Saint-Denis, le 6 juillet 2011

Stéphane Seiller est nommé Directeur Général de la Caisse nationale du Régime Social des Indépendants

Stéphane Seiller est nommé Directeur général de la Caisse nationale du RSI, par décret du 4 juillet 2011, paru au journal officiel du 6 juillet 2011.

Il remplace ainsi Dominique Liger, qui occupait ce poste depuis 5 ans. Depuis 2007, Stéphane Seiller était Directeur des risques professionnels de la Caisse nationale de l'assurance-maladie (CNAMTS).

Le 10 mai dernier, le Conseil d'administration du RSI avait émis, à l'unanimité, un avis favorable à la nomination de M. Seiller.

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion "Jean Monnet") et diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et des affaires économiques (ENSAE), Stéphane Seiller, 48 ans, administrateur civil hors classe, a exercé en début de carrière des fonctions à la direction du Trésor et à la Caisse des dépôts et consignations. Il rejoint en 1998 la direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins.

Il intègre en 2001 la direction de la Sécurité sociale où il occupe successivement les postes de sous-directeur « Assurance maladie » puis de chef de service adjoint au directeur de la Sécurité sociale en 2005, avant de rejoindre la Caisse nationale d'assurance maladie, en 2007, comme directeur des risques professionnels.

«... Il faut viser maintenant la consolidation et la faire aboutir rapidement, et je m'engagerai totalement dans cette action» a déclaré Stéphane Seiller, à propos des difficultés de mise en œuvre de l'interlocuteur social unique, au cours du Conseil d'administration du 10 mai où il s'est présenté aux élus du RSI.

Le Régime Social des Indépendants (RSI), né en 2006 de la fusion des organismes de protection sociale des chefs d'entreprise indépendants est une caisse de Sécurité sociale, administrée par les représentants de ses assurés, artisans, commerçants et professionnels libéraux. Le RSI effectue une mission de service public en gérant la protection sociale obligatoire de plus de 5,6 millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droit (maladie, retraite, invalidité-décès, prévention...). Il est l'Interlocuteur social unique des artisans et des commerçants.

www.le-rsi.fr

CONTACT PRESSE DU RSI :

Agence GolinHarris / Charles Collet
01 40 41 54 94 - charles.collet@golinharris.com